

Travailleurs âgés et santé

Susan Crompton

Les employeurs et les professionnels des ressources humaines s'intéressent de plus en plus au vieillissement de la main-d'oeuvre, car, entre autres raisons, la santé commence souvent à se détériorer avec l'âge. Cela peut se traduire simplement par quelques jours supplémentaires d'absence chaque année ou, chez certains travailleurs, par le passage d'un régime à temps plein à un régime à temps partiel. De plus, pour l'employeur qui offre un régime d'assurance-maladie, cela peut entraîner une hausse des primes rendue nécessaire par l'augmentation des réclamations.

Le présent article examine certains indicateurs de la santé afin de déterminer si l'état de santé des travailleurs âgés de 50 à 64 ans diffère beaucoup de celui des travailleurs dans la trentaine (voir *Définitions*). Nul parallèle ne sera toutefois fait entre la santé et les facteurs socioéconomiques, lesquels exercent une influence importante sur la santé; d'autres publications s'intéressent plus particulièrement à ces questions¹. Les indicateurs sont examinés tour à tour pour les hommes et les femmes, car les profils de santé et les antécédents professionnels varient considérablement en fonction du sexe, surtout chez les personnes plus âgées. Enfin, puisque la plupart des hommes adultes travaillent à temps plein, seuls les hommes dont la semaine de travail comprenait 30 heures ou plus ont été retenus² (voir *Sources des données*).

Susan Crompton était au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages. Elle est présentement en affectation où on peut communiquer avec elle au (613) 951-0245.

Définitions

Travailleur : adulte âgé de 25 à 64 ans qui travaillait contre rémunération au moment de l'enquête. Les données de l'Enquête nationale sur la santé de la population (ENSP) incluent les travailleurs autonomes ainsi que les personnes travaillant pour un tiers; les données de l'Enquête sociale générale (ESG) relatives aux régimes d'assurance-maladie à la charge de l'employeur ne concernent que les salariés.

Travailleur à temps plein : consacre au moins 30 heures à son emploi principal

Travailleur à temps partiel : consacre moins de 30 heures à son emploi principal

Travailleur plus âgé : 50 à 64 ans

Travailleur plus jeune : 30 à 39 ans

Affection chronique : affection diagnostiquée par un professionnel de la santé qui dure depuis au moins 6 mois ou est censée durer au moins 6 mois. Une personne peut avoir une ou plusieurs affections chroniques. On désigne aussi une affection comme étant un *problème chronique de santé*.

Blessure : blessure qui s'est produite dans les 12 mois ayant précédé la tenue de l'enquête et qui est suffisamment grave pour limiter les activités normales, par exemple, fracture, coupure ou brûlure grave, mal de dos, entorse, empoisonnement.

Dextérité : capacité d'utiliser les mains et les doigts, d'empoigner et de manipuler de petits objets comme un crayon ou des ciseaux. Elle est mesurée selon une échelle de 1 à 3, allant de «aucun problème» à «besoin d'aide».

Douleur ou inconfort : mesure dans laquelle la douleur ou l'inconfort peut limiter les activités quotidiennes; évalué(e) selon une échelle de 1 à 5, allant de «pas de douleur ni d'inconfort» à «douleurs qui empêchent la plupart des activités».

Élocution : capacité d'être parfaitement compris dans sa propre langue lors d'une conversation avec des étrangers qui parlent la même langue; elle est mesurée selon une échelle à deux valeurs : «aucun problème» ou «partiellement/totalement incompris».

Fonction cognitive : capacité de se souvenir de quelque chose, de penser clairement et de résoudre des problèmes quotidiens. Elle est évaluée selon une échelle de 1 à 5, allant de «aucun problème cognitif» à «grande difficulté à réfléchir ou à résoudre des problèmes; graves problèmes de mémoire».

Jours d'incapacité : nombre de jours au cours des deux semaines précédant l'enquête pendant lesquels une maladie ou une blessure a obligé un travailleur à s'aliter ou à réduire ses activités pour toute la journée ou presque.

Mobilité : capacité de marcher dans le quartier sans l'aide d'appareils, tels que prothèses, canne ou béquilles. Elle est mesurée en fonction d'une échelle de 1 à 4, allant de «aucun problème» à «incapable de marcher».

Visites chez le médecin : nombre de consultations chez un généraliste ou un spécialiste au cours des 12 mois précédant l'enquête. Aucune consultation correspond à «moins de trois visites».

Vue : capacité de voir; elle est mesurée selon une échelle de 1 à 5, dont «aucun problème», «problèmes corrigés par des verres» et «problèmes incurables et cécité».

Différence statistiquement significative : différence entre deux valeurs tirées d'échantillons, par exemple, l'incidence de l'arthrite dans deux groupes d'âge, suffisamment grande de telle sorte que la probabilité que les vraies valeurs observées au sein de la population soient différentes s'élève à 95 %.

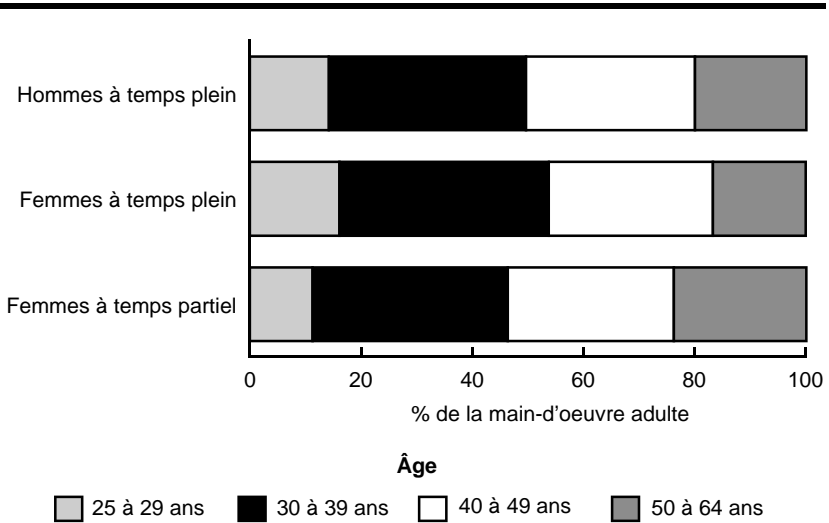
Quelques indicateurs de santé chez les hommes travaillant à temps plein

Sur les quelque six millions d'hommes adultes qui travaillaient à temps plein en 1994, le cinquième d'entre eux étaient âgés de 50 à 64 ans et plus du tiers, de 30 à 39 ans (graphique A). La plupart se déclaraient en bonne forme et le quart des hommes plus âgés estimaient que leur santé était excellente. Or, leur impression semble conforme à la réalité. Presque aucun homme âgé de 50 à 64 ans n'avait de problème d'élocution, de dextérité et de mobilité. Mais comparativement aux travailleurs dans la trentaine, les hommes plus âgés étaient nettement plus susceptibles de ne pas avoir une vision parfaite (79 % d'entre eux portaient des lunettes, comparativement à 26 % des hommes dans la trentaine). Sur le plan de l'ouïe, environ 6 % des hommes plus âgés éprouvaient de la difficulté à comprendre clairement, alors que les problèmes d'audition étaient pratiquement inexistantes chez les travailleurs plus jeunes.

La perte apparente sur le plan de la fonction cognitive (capacité de se souvenir de quelque chose et de résoudre des problèmes) peut renforcer la croyance selon laquelle les facultés diminuent avec l'âge : 28 % des travailleurs âgés de 50 à 64 ans ont fait état de problèmes à cet égard. Toutefois, 26 % des hommes dans la trentaine avouaient également une tendance à oublier. La véritable question n'est donc pas la présence de problèmes, mais bien la gravité de ceux-ci. Dans les faits, les hommes plus âgés reconnaissaient simplement avoir des «oublis occasionnels» plus souvent que les travailleurs plus jeunes (21 % comparativement à 15 %).

La crainte de perdre ses facultés en vieillissant n'est peut-être pas fondée, mais les doléances concernant les douleurs, elles, le sont.

Graphique A
Les travailleurs dans la trentaine forment une main-d'oeuvre diversifiée.



Source : Enquête nationale sur la santé de la population, 1994

Nota : La taille de l'échantillon des hommes travaillant à temps partiel était trop petite pour obtenir des estimations significatives.

Environ 16 % des travailleurs âgés de 50 à 64 ans souffrent de maux ou d'inconfort – comparativement à moins de 10 % chez les travailleurs dans la trentaine – et sont, par conséquent, plus susceptibles d'être incommodés dans leurs activités quotidiennes. Près des deux tiers des travailleurs plus âgés qui indiquaient ressentir des douleurs ou de l'inconfort reconnaissaient que ces douleurs les empêchaient de réaliser certaines de leurs activités normales⁴. En revanche, seulement la moitié des travailleurs plus jeunes souffrant de douleurs indiquaient que celles-ci limitaient leurs activités.

Les hommes âgés de 50 à 64 ans, même s'ils éprouvaient des douleurs plus importantes que les jeunes travailleurs, étaient moins susceptibles de s'absenter du travail ou d'autres activités pour se remettre d'une maladie ou d'une blessure. Dans les deux semaines précédant l'enquête, seulement 8 %

d'entre eux, contre 14 % des travailleurs dans la trentaine, ont passé du temps au lit ou réduit leurs activités⁵. Cette différence peut être attribuable au fait que les hommes plus jeunes sont deux fois plus exposés aux blessures, soit 22 % contre 12 % pour les travailleurs ayant entre 50 et 64 ans. Environ la moitié des blessures rapportées par les deux catégories de travailleurs sont reliées au travail.

Problèmes chroniques de santé chez les travailleurs plus âgés

Il n'est pas étonnant de constater que les travailleurs âgés de 50 à 64 ans se plaignent plus souvent de maux et de douleurs, car environ 60 % d'entre eux ont déclaré souffrir d'au moins un problème chronique (graphique B). Les affections les plus courantes étaient les maux de dos (20 % des travailleurs plus âgés), ainsi que l'arthrite et les rhumatismes (14 %). Venaient ensuite

Sources des données

Les données présentées dans l'article sont tirées de l'Enquête nationale sur la santé de la population (ENSP) de 1994; les données concernant les régimes d'assurance-maladie à la charge de l'employeur proviennent de l'Enquête sociale générale (ESG) de 1991 (voir *Régimes d'assurance-maladie à la charge de l'employeur*).

L'ENSP est une enquête longitudinale réalisée tous les deux ans depuis 1994. Elle fournit des données relatives à la santé de la population et aux facteurs qui agissent sur la santé. Elle comprend notamment des questions sur l'état de santé (perception de la santé, capacités fonctionnelles, problèmes chroniques et limite dans les activités)³, sur le recours aux services de santé (visites chez le médecin, soins hospitaliers et consommation de médicaments), sur les facteurs de risque (tabac, alcool, activité physique) et, enfin, sur les caractéristiques démographiques et socioéconomiques. Dans l'enquête de 1994, on a consacré une attention particulière aux facteurs psychosociaux susceptibles de se répercuter sur la santé, notamment le stress, l'estime de soi et le soutien social.

L'échantillon de l'ENSP comptait près de 26 500 ménages répartis en quatre groupes. Chaque trimestre, on a recueilli de l'information sur l'un des groupes et ce, dans le but d'éliminer les variations saisonnières. Des données générales ont été recueillies auprès de tous les membres des ménages et, ensuite, une personne

âgée d'au moins 12 ans a été choisie au hasard dans chaque ménage pour répondre à des questions plus approfondies au sujet de sa santé.

L'ESG est une enquête transversale annuelle qui a été réalisée pour la première fois en 1985. Elle comporte de nombreuses questions sociales et évalue les changements qui s'opèrent au fil du temps. Les deux volets de l'enquête renferment des questions à développement. Le «contenu de base», repris tous les cinq ans, examine l'un des cinq thèmes suivants : santé et soutien social, emploi du temps, risque personnel, instruction et travail, famille. Le «contenu variable» fournit des données portant sur des politiques ou des enjeux ponctuels, et n'est habituellement pas renouvelé d'une enquête à l'autre.

Le présent article s'appuie sur les résultats de l'ESG de 1991 portant sur la santé; ce volet de l'enquête examinait les variables habituelles de la santé de même que les régimes d'avantages sociaux offerts par les employeurs. (L'ENSP de 1996 fournira des données relatives aux régimes d'assurance-maladie à la charge de l'employeur.) L'échantillon de l'ESG, soit 11 900 ménages, a été réparti également sur les 12 mois de 1991 afin de contrôler les variations saisonnières. (Pour plus d'information concernant les variables relatives au travail des 11 premiers cycles de l'ESG, consulter *Quoi de neuf ?*, été 1996.)

les allergies, l'hypertension et le diabète. En revanche, 44 % des travailleurs dans la trentaine souffraient d'un problème chronique de santé, le plus souvent d'allergies (22 % de tous les travailleurs plus jeunes) et de problèmes de dos (13 %) (tableau 1).

Les travailleurs plus âgés avaient également tendance à consulter plus souvent le médecin. La majorité des hommes âgés de 50 à 64 ans (61 %) étaient allés chez le médecin moins de trois fois au cours de la dernière année, mais

23 % d'entre eux avaient consulté plus de cinq fois. Seulement 15 % des travailleurs masculins dans la trentaine avaient consulté un médecin plus de cinq fois dans les 12 mois ayant précédé l'enquête.

Consommation de médicaments chez les travailleurs plus âgés

Plus souvent victimes de problèmes chroniques et de maux divers, les travailleurs plus âgés font une consommation plus importante de médicaments en vente

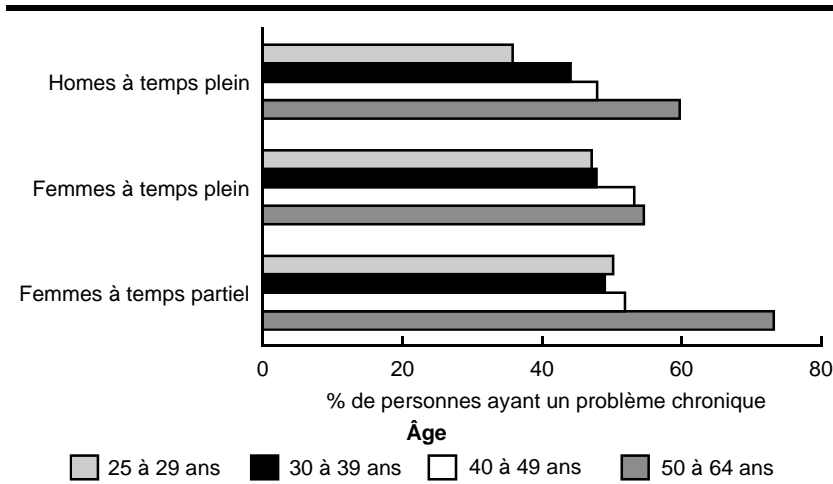
libre et sur ordonnance. Bien que la plupart des travailleurs à temps plein, tous âges confondus, aient pris des médicaments dans le dernier mois, 41 % des travailleurs plus âgés, contre 26 % chez les plus jeunes, avaient pris des médicaments dans les deux derniers jours. Qui plus est, les hommes âgés de 50 à 64 ans étaient près de deux fois plus susceptibles d'avoir pris plus d'un médicament : parmi les travailleurs qui avaient pris des médicaments dans les deux derniers jours, 44 % des hommes plus âgés avaient pris au moins deux sortes de médicaments, contre moins du quart des travailleurs dans la trentaine.

Le médicament le plus souvent consommé par les travailleurs masculins au cours du mois ayant précédé l'enquête est l'analgésique (consommé par 52 % de tous les travailleurs âgés de 50 à 64 ans). Venaient ensuite les médicaments pour l'hypertension (12 %), le rhume ou la toux, l'estomac, les allergies (en vente libre) et, enfin, la pénicilline ou autres antibiotiques. Les travailleurs dans la trentaine étaient relativement plus nombreux à prendre des analgésiques que les travailleurs plus âgés, 62 % d'entre eux ayant pris un analgésique au moins une fois au cours du dernier mois. Ils consommaient en outre plus souvent des médicaments en vente libre comme des médicaments pour le rhume ou la toux ou encore pour les allergies (tableau 2).

Quelques indicateurs de santé chez les travailleuses

En 1994, un peu moins de 3,7 millions de femmes adultes travaillaient à temps plein au Canada; environ 17 % d'entre elles étaient âgées de 50 à 64 ans et 38 %, de 30 à 39 ans. Près de 1,2 million de femmes travaillaient moins de 30 heures par semaine; les femmes plus âgées, légèrement surreprésentées dans la main-d'œuvre à

Graphique B
Les travailleurs plus âgés sont plus susceptibles d'avoir un problème chronique de santé *.



Source : Enquête nationale sur la santé de la population, 1994

Nota : La taille de l'échantillon des hommes travaillant à temps partiel était trop petite pour obtenir des estimations significatives. Les réponses multiples étaient possibles dans le cadre de l'ENSP.

* Voir Définitions.

temps partiel, comptaient pour 24 % des travailleuses à temps partiel (graphique A). Comme la plupart des femmes occupent des

postes à temps plein, notre analyse des indicateurs de santé porte principalement sur les travailleuses à temps plein. Les travailleuses plus

âgées à temps plein et à temps partiel font l'objet de comparaisons seulement si les différences sont statistiquement significatives.

Les femmes plus âgées souffrent davantage de maux et de douleurs

La plupart des travailleuses à temps plein âgées de 50 à 64 ans se décrivent comme des personnes saines et 26 % d'entre elles considèrent leur santé comme étant excellente. Il n'est donc pas étonnant de constater que leurs facultés de base sont aussi bonnes que celles des femmes dans la trentaine. Presque aucune n'éprouvait de problèmes de mobilité, de dextérité, d'élocution ou d'ouïe. Quelque 84 % des femmes plus âgées portaient des lunettes, contre 37 % chez les plus jeunes. Environ le quart des travailleuses âgées et jeunes avouaient avoir des problèmes cognitifs. Toutefois, il s'agissait, pour la plupart, d'«oublis occasionnels» : 18 % chez les femmes plus âgées et 14 % chez les plus jeunes.

Les maux et les douleurs frappaient surtout les travailleuses à

Tableau 1
Fréquence de certains problèmes chroniques de santé selon le sexe, l'âge et le régime de travail

	Hommes			Femmes					
	Temps plein			Temps plein			Temps partiel		
	25 à 64 ans	30 à 39 ans	50 à 64 ans	25 à 64 ans	30 à 39 ans	50 à 64 ans	25 à 64 ans	30 à 39 ans	50 à 64 ans
Ayant un problème chronique de santé *	47	44	60	50	48	55	56	49	73
Allergies	18	22	13	23	25	19	23	22	24
Arthrite ou rhumatisme	6	4	14	8	5	18	12	--	33
Asthme	4	5	--	5	4	--	6	--	--
Maux de dos **	15	13	20	12	12	13	14	--	18
Diabète	2	--	6	--	--	--	--	--	--
Hypertension	5	--	13	5	--	11	7	--	20
Migraines	4	3	--	12	14	--	12	--	--
Sinusite	3	3	--	5	5	--	7	--	--

Source : Enquête nationale sur la santé de la population, 1994

Nota : La taille de l'échantillon des hommes travaillant à temps partiel était trop petite pour obtenir des estimations significatives. Les réponses multiples étaient possibles dans le cadre de l'ENSP.

* Voir Définitions.

** Ne comprend pas l'arthrite.

Régimes d'assurance-maladie à la charge de l'employeur

La plupart des travailleurs bénéficient d'un quelconque régime d'assurance-maladie à la charge de l'employeur. Un tel régime peut être à la charge complète de l'employeur ou celle-ci peut être partagée avec l'employé. Selon l'Enquête sociale générale de 1991, environ 84 % des hommes et 76 % des femmes travaillant à temps plein sont assurés en vertu d'un certain régime (à la charge de l'employeur) offrant une protection en matière de soins de santé, régime que l'on désigne aussi sous le vocable de régime additionnel ou complémentaire : remboursement des frais médicaux et chirurgicaux non assurés par le régime de santé provincial, assurance dentaire, assurance-invalidité ou rente de survivant, service de counselling, congés de maternité et de paternité, ou une combinaison de ces cinq avantages.

Les travailleurs à temps plein se caractérisaient par un état de santé

équivalent, qu'ils soient ou non assurés par un régime complémentaire. Leurs facultés de base – ouïe, vue (y compris les problèmes corrigés par des lunettes), élocution, mobilité, dextérité et fonction cognitive – étaient bonnes. Environ un homme sur six souffrait de douleurs ou d'inconfort. Les hommes qui bénéficiaient d'un régime complémentaire mentionnaient plus souvent des problèmes chroniques de santé (57 % contre 55 % pour les hommes non assurés), tandis que ceux qui n'en avaient pas paraissaient plus vulnérables à l'arthrite, mais la différence n'était pas significative sur le plan statistique.

Les travailleuses à temps plein présentaient aussi de bonnes facultés de base, qu'elles occupent ou non un emploi assorti d'une assurance complémentaire. Bon nombre de femmes – 60 % de celles qui bénéficient ou non d'un régime d'assurance-maladie complémentaire – souffraient d'au moins un

problème chronique. Les allergies, l'arthrite et les migraines ont été les affections les plus souvent mentionnées. Cependant, la différence entre les deux groupes n'était significative que pour les allergies. Parmi les travailleuses à temps partiel, celles qui ne bénéficiaient pas d'un régime complémentaire étaient plus susceptibles de souffrir de problèmes de santé (73 %) que celles qui étaient assurées (63 %). Elles étaient plus vulnérables aux allergies : 44 % d'entre elles ayant le rhume des foins ou d'autres formes d'allergies (parfois les deux).

Malheureusement, compte tenu de la petite taille de l'échantillon de travailleurs ne bénéficiant pas d'un régime à la charge de l'employeur, il est impossible d'obtenir des estimations significatives pour chaque groupe d'âge. Les résultats se rapportent donc à tous les travailleurs adultes âgés de 25 à 64 ans.

Régimes d'assurance-maladie à la charge de l'employeur chez les travailleurs âgés de 25 à 64 ans, selon certains problèmes chroniques de santé

	Hommes		Femmes			
	Temps plein		Temps plein		Temps partiel	
	Avec régime complémentaire	Sans régime complémentaire	Avec régime complémentaire	Sans régime complémentaire	Avec régime complémentaire	Sans régime complémentaire
	%					
Ayant un problème chronique de santé *	57	55	60	60	63	73
Hypertension	16	13	11	13	--	13
Maladie cardiovasculaire	3	--	3	--	--	--
Diabète	2	--	--	--	--	--
Arthrite	13	18	13	18	22	23
Asthme	5	--	4	--	--	--
Emphysème	4	--	6	7	--	--
Ulcères	4	--	4	--	--	--
Autres problèmes digestifs	6	8	6	--	--	10
Migraines	5	--	14	17	17	13
Désordres émotifs	3	--	4	7	--	--
Cholestérol	9	--	7	7	--	--
Rhume des foins ou autres allergies	28	26	42	32	37	44

Source : Enquête sociale générale, 1991

Nota : La taille de l'échantillon des hommes travaillant à temps partiel était trop petite pour obtenir des estimations significatives. Les réponses multiples étaient possibles dans le cadre de l'ENSP.

* Voir Définitions.

temps partiel âgées de 50 à 64 ans. Le quart d'entre elles ont fait état de douleurs ou d'inconfort, c'est-à-dire près de deux fois plus que les travailleuses à temps plein du même âge (13 %) et les travailleuses plus jeunes (15 %). Environ les deux tiers des femmes, tous âges confondus, se plaignant de douleurs reconnaissaient avoir de la difficulté à accomplir quelques tâches quotidiennes.

Une plus grande proportion de jeunes femmes passaient du temps au lit ou réduisaient davantage leurs activités en raison d'une maladie ou d'une blessure. Environ 15 % des travailleuses à temps plein dans la trentaine, contre seulement 10 % des travailleuses à temps plein âgées de 50 à 64 ans, avaient été indisposées dans les deux dernières semaines. Cependant, lorsque les travailleuses devaient s'absenter, la plupart, peu importe l'âge, s'absentaient pendant au moins trois jours.

Problèmes de santé plus fréquents chez les femmes plus âgées

Rien d'étonnant à ce que les femmes plus âgées soient plus susceptibles d'avoir des problèmes chroniques (graphique B). Moins de la moitié (48 %) des travailleuses à temps plein dans la trentaine ont fait état d'une affection chronique; parmi les femmes plus âgées, la proportion se chiffrait à 55 % chez les travailleuses à temps plein et à 73 % chez les travailleuses à temps partiel⁶. Les problèmes mentionnés le plus souvent par les travailleuses plus âgées, à temps plein comme à temps partiel, étaient l'arthrite ou les rhumatismes et les allergies. Suivaient les problèmes de dos attribuables à des causes autres que l'arthrite, l'hypertension et les migraines. Chez les femmes plus âgées, les travailleuses à temps partiel étaient relativement plus nombreuses à souffrir d'arthrite et d'hyper-

tension que les travailleuses à temps plein. D'autre part, les travailleuses à temps plein dans la trentaine se plaignaient surtout d'allergies, de migraines et de maux de dos (tableau 1).

Les femmes âgées de 50 à 64 ans travaillant à temps plein ne présentaient pas un état de santé aussi bon que celui des plus jeunes, mais elles n'allaient pas plus souvent chez le médecin : 27 % des femmes plus âgées et 32 % des femmes plus jeunes avaient consulté un médecin plus de cinq fois dans les 12 derniers mois.

Plus de quatre travailleuses sur cinq tous âges confondus ont pris des médicaments sur ordonnance ou en vente libre dans le mois précédent l'enquête. Mais les femmes plus âgées étaient nettement plus susceptibles d'avoir pris des médicaments dans les deux derniers jours, soit 65 % des travailleuses à temps partiel et 57 % des travailleuses à temps plein, contre 42 %

Tableau 2
Médicaments les plus souvent consommés au cours du mois précédant l'enquête, selon le sexe, l'âge et le régime de travail

	Hommes			Femmes					
	Temps plein			Temps plein			Temps partiel		
	25 à 64 ans	30 à 39 ans	50 à 64 ans	25 à 64 ans	30 à 39 ans	50 à 64 ans	25 à 64 ans	30 à 39 ans	50 à 64 ans
	%								
Médicaments pour les allergies (en vente libre)	10	12	6	13	11	14	13	--	--
Codéine, Demerol	4	5	--	5	4	--	4	--	--
Médicaments pour le rhume ou la toux	15	18	11	15	16	9	15	14	--
Médicaments pour l'hypertension	4	--	12	4	--	10	5	--	16
Analgésiques	58	62	52	69	72	62	71	72	62
Pénicilline ou autres antibiotiques	7	7	6	11	11	8	9	--	--
Médicaments pour les maux d'estomac	8	7	8	7	6	9	10	--	--
Médicaments liés à l'hormonothérapie substitutive	8	--	28	10	--	24
Contraceptifs oraux	13	15	-	10	--	-

Source : Enquête nationale sur la santé de la population, 1994

Nota : La taille de l'échantillon des hommes travaillant à temps partiel était trop petite pour obtenir des estimations significatives. Les réponses multiples étaient possibles dans le cadre de l'ENSP.

des travailleuses à temps plein dans la trentaine. Par ailleurs, plus de la moitié des femmes plus âgées ayant récemment pris des médicaments en avaient pris plus d'une sorte; parmi les travailleuses dans la trentaine, moins du tiers avait pris deux médicaments ou plus.

Au cours du dernier mois, 62 % des travailleuses à temps plein et à temps partiel âgées de 50 à 64 ans avaient pris des analgésiques, le médicament le plus courant. Venaient ensuite les médicaments reliés à l'hormonothérapie substitutive, les médicaments pour les allergies (en vente libre), l'hypertension, et le rhume ou la toux. Aucune différence significative n'a été observée entre les travailleuses plus âgées à temps plein et à temps partiel, sauf en ce qui concerne les médicaments pour l'hypertension : 16 % des femmes plus âgées qui travaillaient à temps partiel avaient pris de tels médicaments dans le dernier mois, contre seulement 10 % des femmes du même âge travaillant à temps plein. Les travailleuses dans la trentaine prenaient, elles aussi, plus d'analgésiques que tout autre médicament; 72 % en avaient pris au moins une fois dans le dernier mois. Les remèdes contre la toux et le rhume, les contraceptifs oraux, la pénicilline ou autres antibiotiques et les médicaments pour allergies en vente libre figuraient parmi les autres médicaments fréquemment consommés par les jeunes femmes occupant des emplois à temps plein (tableau 2).

Résumé

Dans l'ensemble, il semble que les travailleurs canadiens vieillissent bien. Les hommes et les femmes âgés de 50 à 64 ans maîtrisent autant leurs facultés – ouïe, mémoire, capacité de résolution de problèmes, dextérité, mobilité – que les hommes et femmes dans la trentaine. Ils souffrent davantage

de maux ou d'inconfort que les plus jeunes, et sont plus susceptibles de souffrir de problèmes chroniques. Mais même les plus répandues des affections chroniques – les maux de dos, l'arthrite, les allergies et l'hypertension – ne touchent qu'environ moins d'une personne sur cinq parmi les travailleurs âgés.

Au premier coup d'oeil, les femmes semblent en meilleure forme que les hommes : les travailleuses à temps plein plus âgées sont moins susceptibles de souffrir de divers problèmes chroniques que les travailleurs du même groupe d'âge. Par contre, beaucoup de femmes plus âgées travaillent à temps partiel parce qu'elles sont malades ou qu'elles ont une santé fragile. Aussi semble-t-il indiqué de conclure que les hommes âgés de 50 à 64 ans ne sont pas en moins bonne santé que les femmes du même âge, mais ils continuent simplement de travailler à temps plein même si leur santé laisse à désirer. □

Notes

1 Voir, par exemple, Roberge, Berthelot et Wolfson (1995) et Geran (1992).

2 Chez les hommes, les échantillons de travailleurs à temps partiel sont souvent si petits qu'il est impossible d'en publier les chiffres.

3 Certains lecteurs remarqueront sans doute que les estimations tirées de l'ENSP et de l'ESG diffèrent légèrement de celles tirées de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA) de 1991. Ces écarts sont attribuables à l'objet même des enquêtes : l'ESLA visait à recueillir des données sur les incapacités et utilisait à cet égard différents critères pour évaluer les incapacités, tandis que l'ENSP et l'ESG ne cherchaient qu'à recueillir des informations sur la santé en général. Par exemple, on trouve dans l'ESLA une série de questions sur les déplacements physiques qui permettent de classer le répondant selon une échelle précise d'handicap moteur – capacité de marcher deux ou trois pâtés de maisons, de monter et de descendre les escaliers, d'aller d'une pièce à une autre, de se tenir debout. En revanche, l'ENSP ne demande que si le sujet peut marcher dans son

quartier sans l'aide de béquilles, de prothèses ou d'autres appareils semblables.

4 Les données portant sur les «activités normales» englobent le travail aussi bien que d'autres activités. L'ENSP ne fait pas de distinction entre l'absentéisme au travail et l'incapacité d'accomplir d'autres activités.

5 On peut vaguement comparer ces résultats à ceux de l'Enquête sur la population active (EPA), qui indiquent que les travailleurs plus âgés sont plus susceptibles de s'absenter du travail à cause d'une maladie ou d'une incapacité. Par exemple, en 1994, près de 5 % des hommes travaillant à temps plein âgés de 55 ans et plus ont été absents du travail dans une semaine donnée et ont perdu en moyenne 9,7 jours de travail au cours de l'année. En revanche, seulement 3,2 % des travailleurs à temps plein âgés de 35 à 44 ans ont été absents au cours d'une semaine normale, et n'ont accumulé en moyenne que 5,5 jours d'absence durant l'année. L'EPA et l'ENSP parviennent à des conclusions différentes : l'ENSP ajoute les jours où des activités sont réduites pendant toute la journée ou la majeure partie de celle-ci aux jours passés au lit à cause d'une maladie ou d'une blessure, encore une fois pendant toute la journée ou la majeure partie de celle-ci. Enfin, l'ENSP ne fait pas de distinction entre le travail et d'autres types d'activités, et porte sur une période de deux semaines plutôt que sur 12 mois.

6 L'incidence élevée de problèmes chroniques chez les travailleuses à temps partiel âgées de 50 à 64 ans est à prévoir, du fait qu'un grand nombre de femmes plus âgées travaillent à temps partiel à cause d'une maladie ou d'une santé fragile (Logan, 1994).

Documents consultés

GERAN, L. «Le stress au travail» dans *Tendances sociales canadiennes*, n° 11-008-XPF au catalogue, n° 26, Statistique Canada, Ottawa, Automne 1992, p. 14-17.

LOGAN, R. «Le travail à temps partiel "par choix"» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue, vol. 6, n° 3, Statistique Canada, Ottawa, Automne 1994, p. 22-29.

ROBERGE, R., J.-M. BERTHELOT et M. WOLFSON. «Inégalités dans les domaines socioéconomique et de la santé» dans *Tendances sociales canadiennes*, n° 11-008-XPF au catalogue, n° 37, Statistique Canada, Ottawa, Été 1995, p. 15-19.

STATISTIQUE CANADA. *Taux d'absence du travail, 1977 à 1994*, n° 71-535-MPB, n° 7 au catalogue, Ottawa, 1995.